

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Dzaoudzi, le 21 février 2024

## Crise de l'eau à Mayotte : point de situation

L'amélioration de la ressource en eau a permis d'alléger les tours d'eau dans l'ensemble du département depuis le 19 février 2024. La retenue collinaire de Combani est remplie à 80 % et celle de Dzoumogné à 100 %. Au regard de cette situation, l'État a décidé l'évolution des 4 mesures suivantes :

- La prolongation jusqu'au 29 février, de l'aide exceptionnelle en faveur des entreprises particulièrement touchées par la crise de l'eau;
- La prolongation jusqu'au 29 février, de la prise en charge des factures par l'État;
- Maintien du gel du prix de vente de l'eau embouteillée dans les commerces jusqu'au 15 avril;
- La mise en place du stock stratégique dans les administrations et les collectivités locales qui doivent permettre à compter du 1er mars, de remplacer la distribution de l'eau dans les différents points et de fournir de l'eau potable en cas de rupture et ou de nécessité.

Le préfet de Mayotte réaffirme sa détermination à mettre en œuvre tous les moyens disponibles de l'État pour venir en aide à la population, prévenir les crises futures et trouver des solutions durables avec les élus locaux.

Parce que chaque goutte compte, nous devons continuer nos efforts de consommation d'eau pour préserver la ressource.